

**TARIF de MISE EN SERVICE POMPE A CHALEUR - CLIMATISATION MONO/ BI-BLOC
CONTENANT des HFC (R410A) uniquement -----TARIFS AUTRES FLUIDES SUR DEMANDE**

Rappel: Article R543-78 Tout détenteur d'équipement est tenu de faire procéder à sa charge en fluide frigorigène, à sa mise en service ou à toute autre opération réalisée sur cet équipement qui nécessite une intervention sur le circuit contenant des fluides frigorigènes, par un opérateur remplissant les conditions prévues aux articles R. 543-99 à R. 543-107. Article R543-82 L'opérateur établit une fiche d'intervention pour chaque opération nécessitant une manipulation des fluides frigorigènes effectuée sur un équipement. Cette fiche mentionne les coordonnées de l'opérateur, son numéro d'attestation de capacité prévue aux articles R. 543-99 à R. 543-107, ainsi que la date et la nature de l'intervention effectuée. Elle indique la nature, la quantité et la destination du fluide récupéré ainsi que la quantité de fluide éventuellement réintroduite dans cet équipement. Pour tout équipement dont la charge en fluide frigorigène est supérieure à trois kilogrammes, cette fiche est signée conjointement par l'opérateur et par le détenteur de l'équipement qui conservent l'original pour une durée de 5 ans et la tiennent à disposition des opérateurs intervenant ultérieurement sur l'équipement et de l'administration. Le détenteur tient un registre contenant, par équipement, les fiches d'intervention classées par ordre chronologique.



OPERATEUR
Monsieur Cyrille BENOITON
LYONTHERMIE

1 Impasse du Velin - 69800 Saint-Priest
Attestation Aptitude n° 0003199 Catégorie 1
Attestation de Capacité n° 2598447 VERITAS

L'INSTALLATEUR

L'installateur devra être présent à la mise en service. Il reste l'interlocuteur principal vis-à-vis de son client. Il devra terminer le calorifugeage, la fermeture de(s) unité(s) intérieure(s) et extérieure(s) et la fermeture des goulottes. L'installateur est le seul responsable en cas de dysfonctionnement de l'installation et du matériel. L'installateur est le seul garant de son installation. Si une fuite est détectée lors de la mise en pression sous azote, l'installateur fera le nécessaire au plus vite, pour trouver et réparer le défaut. Si la (les) fuite(s) sont trop nombreuses et non réparables au moment de la mise en service, une contre visite vous sera proposée. Les unités intérieures et extérieurs seront facilement accessibles. Pour les unités extérieurs en hauteur, une plateforme de travail devra être mise à disposition de l'opérateur.

TRAVAUX REALISES AU PREALABLE PAR L'INSTALLATEUR

<input type="checkbox"/> Pose unité intérieure et extérieure	<input type="checkbox"/> Installation des liaisons frigorifiques du bon diamètre	<input type="checkbox"/> Installation du câblage et raccorde- ment électrique	<input type="checkbox"/> Raccordement et vérification de l'écoulement des condensats	<input type="checkbox"/> Vérification des fixations et supports
<input type="checkbox"/> Façonnage des raccords flare (dudgeons), vissés et serrés (pour le pack pro)	<input type="checkbox"/> Unité intérieure ouverte, pour vérifica- tion de fuite(s)	<input type="checkbox"/> Unité extérieure ouverte, pour vérifi- cation de fuite(s)	<input type="checkbox"/> Alimentation électrique hors ension	<input type="checkbox"/> Vannes liquides et gaz non manipulées

LA MISE EN SERVICE COMPREND

Une garantie « étanchéité » du circuit frigorifique pour un an pièce et main d'œuvre (le matériel est garanti par l'installateur)

- PACK PRO -

<input type="checkbox"/> Vérification de l'installation visuelle	<input type="checkbox"/> Mise sous pression Azote graduelle, 5 bars, 15 bars puis 30 bars	<input type="checkbox"/> Vérification et contrôle de l'étanchéité des raccords et de l'installation	<input type="checkbox"/> Tirage au vide de l'installation	<input type="checkbox"/> Mise en gaz de l'installation
<input type="checkbox"/> Vérification des valeurs BP, 1° évapérateur, HP, 1° condenseur	<input type="checkbox"/> Vérification des températures de soufflage	<input type="checkbox"/> Complément de gaz R410A ou R407C pour le bon fonctionnement de l'installation	<input type="checkbox"/> Fourniture de la fiche d'intervention (certificat de mise en service)	

- PACK SERENITE -

<input type="checkbox"/> Vérification de l'installation visuelle	<input type="checkbox"/> Façonnage des raccords « flare » (dudgeons) et raccordement	<input type="checkbox"/> Mise sous pression Azote graduelle, 5 bars, 15 bars puis 30 bars	<input type="checkbox"/> Vérification et contrôle de l'étanchéité des raccords et de l'installation	<input type="checkbox"/> Tirage au vide de l'installation (suppression de l'air et de l'eau)
<input type="checkbox"/> Mise en gaz de l'installation	<input type="checkbox"/> Vérification des valeurs BP, 1° évapo- rateur, HP, 1° condenseur	<input type="checkbox"/> Vérification des températures de soufflage	<input type="checkbox"/> Complément de gaz R410A ou R407C pour le bon fonctionnement de l'installation	<input type="checkbox"/> Fourniture de la fiche d'intervention (certificat de mise en service)

A l'issu de la mise en service, une fiche d'intervention est remise au détenteur. En fonction de l'équipement, (> 2kg ou >50 t eq co2) un contrôle annuel, semestriel ou trimestriel est exigé. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-reglementation-nationale.html> - L'installateur mettra un registre d'équipement à disposition de l'opérateur et du client, pour les installations contenant plus de 3kg de fluide frigorigène.

TARIF DE MISE EN SERVICE 2016 HORS TAXES

Matériel	Pack Pro	Pack Sérénité	Remarque(s)
Mono-split 2.0kW à 3.5kW	170 Euros	230 Euros	
Mono-split 3.6kW à 5.0kW	180 Euros	250 Euros	
Mono-split 5.1kW à 7.0kW	190 Euros	260 Euros	
Bi-split	240 Euros	300 Euros	
Tri-split	260 Euros	350 Euros	
Quadri-split	280 Euros	400 Euros	
PAC Air/eau Eau/Eau	300 Euros	350 Euros	
CETI split	170 Euros	230 Euros	
Déplacements Zone 1 (Est de Lyon)		25.00 Euros	
Déplacements Zone 2 (Lyon)		35.00 Euros	
Déplacement Zone 3 (Ouest Lyonnais)		50.00 Euros	
Déplacement Zone 4 (Grand déplacement sur devis)		À partir de 70.00 Euros	

La mise en service ne comprend pas l'installation d'accessoires divers ou modification de l'installation.

Les rendez vous sont à prendre par téléphone au 06 95 89 00 99 ou par mail à contact@yonthermie.com

AUTRES PRESTATIONS : RECHERCHE DE FUITE et/ou RECHARGE DE GAZ (jusqu'à 5kg de charge) prix Hors Taxes

Main d'œuvre	81.00 Euros de l'heure
Recherche de fuite avec détecteur électronique et/ou manuelle (contrôle annuel, semestriel ou trimestriel)	55.00 Euros par unité
Recherche de fuite sous azote (installation complètement vide)	65.00 Euros par unité
Pompage pour recyclage de gaz (vidage d'une installation) avec stockage et/ou destruction	90.00 Euros par unité
Tirage au vide, recharge et remise en pression de l'installation	95.00 Euros par unité
Charge de fluide frigorigène R407C ou R410A (prix au kg)	70.00 Euros
Fiche d'intervention (Certification du contrôle)	inclus dans l'intervention